

**A propos de SYNERGIE :
S.A. au capital de 76 292 250
euros**

Société créée et présidée par Daniel AUGEREAU, elle est devenue en trente ans l'une des toutes premières entreprises de travail temporaire en Europe.

SYNERGIE, l'expérience de la qualité certifiée : ISO 9001 - MASE et CEFRI

Création : **1969**

Près de **550** agences :

En France, République tchèque, Slovaquie, Pologne, Angleterre, Espagne, Italie, Portugal, Belgique, Luxembourg, Suisse, Canada.

2 000 collaborateurs permanents

80 000 entreprises clientes en France et à l'étranger

45 000 personnes employées chaque jour

Un chiffre d'affaires de **1,2** milliard d'euros en 2007.

A propos de l'AGEFIPH :

L'Agefiph est le Fonds de l'insertion professionnelle des personnes handicapées. Elle intervient comme conseil et appui financier auprès des personnes handicapées, des employeurs et des professionnels de l'insertion. Sa connaissance du secteur, son rôle d'animateur d'un vaste réseau de professionnels et son travail d'analyse en font un expert reconnu de la question, lui permettant de contribuer à une meilleure compréhension des évolutions du marché de l'emploi des personnes handicapées.

En 2007, l'Agefiph a engagé plus de 250 000 actions en faveur des personnes handicapées.

**Le Groupe Synergie et l'AGEFIPH signent pour 3 ans
une convention nationale de partenariat pour
l'insertion professionnelle des personnes en situation
de handicap.**

Daniel Augereau, Président Directeur Général du groupe Synergie a signé, le 23 septembre 2008, une convention nationale avec l'AGEFIPH concourant à développer l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap.

Créée en 2005, la Mission Handicap du Groupe Synergie a reçu le Trophée de l'Insertion édition 2006 des personnes en situation de handicap, décerné par le MEDEF. En 2007 plus de 500 missions d'une durée moyenne de neuf semaines ont été effectuées par des travailleurs handicapés.

Cette convention marque une nouvelle étape et illustre la détermination de Synergie à devenir un intermédiaire privilégié auprès des entreprises désireuses d'enrichir leurs effectifs de personnes en situation de handicap.

Cette démarche s'inscrit dans le cadre de la loi du 11 février 2005 au travers de 8 axes :

- La formation des collaborateurs de SYNERGIE,
- La communication externe auprès des personnes en situation de handicap et auprès des entreprises clientes
- La délégation d'intérimaires handicapés, cœur de métier de SYNERGIE,
- La formation des intérimaires handicapés, (CDPI, CIPI, contrat de professionnalisation),
- La sensibilisation des entreprises clientes à l'emploi des travailleurs handicapés,
- Le développement de partenariats locaux,
- Le développement d'outils spécifiques,
- Le suivi personnalisé des collaborateurs intérimaires victimes d'un accident du travail.

Pour y parvenir, la société s'appuiera sur la force d'un réseau de 350 agences et le déploiement national de la mission handicap sur l'ensemble du territoire, véritable levier pour atteindre ses objectifs de placement.

Notons également la création d'un espace dédié à la mission handicap sur le site internet Synergie www.synergie.fr avec une accessibilité spécifique aux personnes malvoyantes ou non voyantes (premier site de la profession ainsi formaté).

Siège social : 11 avenue du Colonel Bonnet – 75016 Paris

Contact presse : Florence Cormerais – 02.51.83.40.70